



**Brexit sans accord : Échange de marchandises avec l'UE**

**Enregistrement afin d'obtenir un numéro EORI**

**Les passages en douane des marchandises transitant entre l'UE et le Royaume-Uni nécessiteront un numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (ou « EORI »).**

- Les entreprises échangeant avec le Royaume-Uni ont bénéficié des avantages de la liberté de mouvement des marchandises au sein de l'UE.
- Les entreprises échangeant des marchandises entre le Royaume-Uni et l'UE devront s'enregistrer afin d'obtenir un numéro EORI auprès des deux douanes afin de continuer à pouvoir échanger des marchandises si le Royaume-Uni venait à quitter l'UE sans accord.



## Qu'est-ce qu'un numéro EORI ?

Le numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (ou « EORI ») est un numéro d'identification unique attribué à chaque importateur et exportateur afin de suivre les mouvements de marchandises entre l'UE et les pays hors UE.



## Pourquoi en avez-vous besoin ?

1. Pour pouvoir continuer à importer ou exporter des biens depuis/vers l'UE après le 29 mars 2019 si le Royaume-Uni venait à quitter l'UE sans accord.
2. Pour faire la demande de simplifications douanières afin de faciliter les processus douaniers.



## Et si je n'en ai pas ?

Vos marchandises en provenance/à destination du Royaume-Uni ne seront pas dédouanées et seront détenues jusqu'à ce que vous remplissiez les documents nécessaires, ce qui pourrait entraîner d'importants retards ainsi que des frais supplémentaires.

Comment s'enregistrer afin  
de recevoir un numéro EORI ?

Mon entreprise a déjà  
reçu un numéro de TVA  
au Royaume-Uni, mais  
pas de numéro EORI.

Mon entreprise n'a ni  
numéro de TVA ni  
numéro EORI au  
Royaume-Uni.

Mon entreprise n'a  
reçu de numéro  
dans aucun pays  
de l'UE.

Si vous avez déjà un numéro de TVA au Royaume-Uni, remplissez la demande ici  
<https://www.tax.service.gov.uk/shortforms/form/EORIVAT>



L'enregistrement afin d'obtenir  
un numéro EORI au Royaume-Uni  
ne prend que dix minutes.

RETOUR

# Si vous n'avez pas de numéro de TVA au Royaume-Uni

## Pour les importateurs

- Vous recevez des marchandises au Royaume-Uni en provenance d'un autre pays.
- Vous recevez ces marchandises dans le cadre d'une transaction commerciale ou pour une activité commerciale/promotionnelle dans le cadre de vos activités.
- Remplissez la demande à l'adresse <https://www.tax.service.gov.uk/shortforms/form/EORINonVATImport?dept-name=&sub-dept-name=&location=43&origin=http://www.hmrc.gov.uk>

## Pour les exportateurs

- Vous envoyez des marchandises vers un pays hors UE.
- Vous envoyez ces marchandises dans le cadre d'une transaction commerciale ou pour une activité commerciale/promotionnelle dans le cadre de vos activités.
- Remplissez la demande à l'adresse <https://www.tax.service.gov.uk/shortforms/form/EORINonVATExport?dept-name=&sub-dept-name=&location=43&origin=http://www.hmrc.gov.uk>

RETOUR

# Veillez cliquer sur le pays pour lequel votre entreprise souhaite s'enregistrer

[Allemagne](#)

[Autriche](#)

[Belgique](#)

[Croatie](#)

[Espagne](#)

[Estonie](#)

[Finlande](#)

[France](#)

[Irlande](#)

[Italie](#)

[Lettonie](#)

[Pays-Bas](#)

[Pologne](#)

[Portugal](#)

[République tchèque](#)

[Roumanie](#)

[Slovénie](#)

[Suède](#)

RETOUR

# Informations dont vous avez besoin pour votre enregistrement :

- Nom et adresse
- Statut juridique de l'entreprise
- Détails de l'importation
- Autres informations nécessaires à votre demande



Nous vous conseillons de vous enregistrer afin d'obtenir d'un numéro EORI dès à présent afin d'éviter les retards administratifs liés au Brexit.





**Nos connaissances d'expert en courtage  
associées aux services logistiques d'UPS vous  
aideront à maîtriser vos exportations.**

**BREXIT@ups.com**